

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2336

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Raux, M. Biteau, Mme Pochon, Mme Belluco, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Batho, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 2058 du Gouvernement

ARTICLE 8

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« IV bis. La Nation se fixe pour objectif d'indemniser, d'une part les exploitations agricoles subissant des contraintes économiques résultant de l'adaptation de leurs pratiques en vue de la préservation de la qualité de l'eau et, d'autre part, les collectivités territoriales et leurs groupements pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées au titre de la prévention et du traitement des pollutions affectant les captages d'eau potable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les captages d'eau potable sont exposés à de multiples risques de pollution (pesticides, nitrates, PFAS...). Certaines pollutions dites historiques sont dû à l'usage de substances dans le passé aujourd'hui interdites mais qui continuent de polluer durablement nos ressources en eau. A cela s'ajoutent les nouvelles molécules d'origine industrielles ou agricoles qui sont utilisées et peuvent causer des dépassements de normes de qualité.

Alors que d'un côté les exploitations agricoles connaissent aujourd'hui de fortes tensions économiques ne leur permettant pas toujours d'assumer les investissements et pertes dues au changement de pratique, et de l'autre, les collectivités sont face à un mur d'investissement pour

gérer une pollution dont elles ne sont pas à l'origine, il est indispensable d'accompagner financièrement les stratégies préventives et curatives nécessaires à la protection de la ressource en eau

Cet amendement du groupe écologiste et Social a été travaillé avec l'association Amorce.